Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_39-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
27 mars 2026

Affichage :
13 avril au 13 juin 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-sept mars, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Marie-Hélène OGER, Elisabeth PANARDIE, Jean Michel ENNESSER, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Yohann RADIN, Romain GUENO, Maëlenn LE GUEN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Stéphanie BON, Isabelle THEVENON, Stéphane MÉNARD

ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Stéphanie BON a donné pouvoir à Romain GUENO, Delphine SIRERA a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Isabelle THEVENON a donné pouvoir à Pascal THEVENON, Stéphane MÉNARD a donné pouvoir à Sylvie BERNARD

SECRETAIRE : Julien GROS

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-039 : Administration générale. Commission d'Appel d'Offres – Désignation de ses membres

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire.

Les règles de composition des Commissions d'Appel d'Offre (CAO) sont unifiées avec celles des Commissions de Délégation de Service Public (CDSP). C'est l'article L. 1411-5 du CGCT qui est applicable en l'espèce.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est constituée par le Maire ou son représentant, Président, et cinq membres du Conseil municipal et cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres de la commune soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat,

Il est proposé de désigner les 5 membres titulaires (4 membres de la majorité et un de la minorité) et les 5 membres suppléants (4 membres de la majorité et un de la minorité).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26 / 26 Voix) le Conseil municipal :

DECIDE la création d'une Commission d'Appel d'Offres, présidée par M Le Maire, Mourad ZEROUKHI, chargée de l'examen des offres présentées en vue de la conclusion des marchés de la commune désignée pour la durée du mandat

ELIT cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de cette Commission d'Appel d'Offres par un vote à bulletin secrets, qui donne le résultat suivant :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_39-DE

Votants : 26
Suffrages exprimés : 26
Bulletins blancs ou nuls : 0

Membres Titulaires	**Nombre de voix**
Julien GROS	26
Denis DUAULT	26
Maryse AUDRAN	26
Marjorie SOURNAC LEMOINE	26
Bernadette DENIS	26
Membres Suppléants	**Nombre de voix**
Pascal THEVENON	26
Espérance NIYUNGEKO	26
Jean-Michel ENNESSER	26
Yohann RADIN	26
Gwenaelle GAUDE	26

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine